

Faits divers - Justice

CHARTRES

Sidney Amiel a fait appel pour éviter les assises

L'ex-avocat chartrain a fait appel de son renvoi devant la cour d'assises pour viol et agressions sexuelles.

Un viol et cinq agressions sexuelles ont été retenus à l'issue de l'enquête, qui a duré trois ans (voir notre édition du vendredi 30 août).

L'avocat de Sidney Amiel, M^e Frédéric Landon, se montre optimiste : « Il ne faut pas analyser ce dossier dans son ensemble de plaintes mais plutôt au cas par cas. Et l'on s'apercevra que c'est la parole de l'un contre l'autre ». Il évoque une cabale contre son client qu'il décrit comme

« un peu grivois et tactique. » Il compte le défendre en s'appuyant sur des « déclarations tardives et discutables. » L'avocat aurait aussi reçu « une lettre anonyme expliquant que les enquêteurs avaient été influencés. Il y a une enquête de l'inspection générale des services à ce sujet. Je suis curieux de voir la position du procureur ». Si le procès est maintenu, l'avocat plaide pour qu'il soit délocalisé : « Le procès ne serait pas équitable à Chartres ». L'appel devrait être étudié d'ici deux mois. ■

Thierry Delaunay
thierry.delaunay@centrefrance.com

24 HEURES

COURVILLE SUR EURE ■ Un père de famille en détention

Un père de famille a été placé en détention provisoire, à Chartres, après son passage devant le juge des libertés et de la détention. Son épouse a porté plainte en affirmant qu'il ne nourrissait pas leur enfant de 3 ans, qu'il le violentait et abusait sexuellement de lui. Le père a été interpellé, puis placé en garde à vue, lundi, avant sa mise en examen. ■

TOURY ■ Voiture brûlée

Un véhicule a été volé dans un garage de Toury, dans la nuit de dimanche à lundi. Le voleur s'est emparé d'une Renault Laguna stationnée sur son parking. Elle a été retrouvée par les gendarmes de l'Essonne, lundi matin. Elle avait été calcinée volontairement. Une enquête est en cours pour retrouver des indices et découvrir si elle a servi à commettre des méfaits. ■

DANGEAU ■ Un forcené se rend

Un homme de 43 ans s'est retranché dans son domicile, mardi soir. Il a saisi son fusil de chasse et a tiré plusieurs fois, sans blesser de passants. Un négociateur de la gendarmerie de la région Centre est intervenu. Le forcené a accepté de discuter. Il s'est rendu à 8 heures. Il a été hospitalisé en centre psychiatrique. ■

VERNOUILLET ■ Ils n'arrivent pas à semer les policiers

Un conducteur de 46 ans n'a pas apprécié que la police cherche à le contrôler, jeudi, à 22 h 30, dans le quartier de La Tabellione, à Vernouillet. Au volant de sa Clio, et en compagnie de son passager, il a alors mis les gaz, direction Allainville et Laons... promenant ainsi la voiture de police qui ne le lâchait pas d'un pneu. Force restant à la loi, les policiers ont fini par interpellier les deux hommes, lorsque leur voiture a effectué une embardée à la sortie de Garancières-en-Drouais. Le passager a été mis hors de cause. Mais le conducteur, ceinturé au milieu d'un champ par les policiers, a été placé en garde à vue. Il sera jugé, le 18 décembre, par le tribunal correctionnel. ■

CHARTRES ■ Le feu à la cellule

Un Mainvillois de 21 ans, qui attend d'être jugé pour sa participation à une mutinerie au centre de détention de Châteaudun, a incendié le matelas de sa cellule, jeudi soir, du quartier disciplinaire de la prison de Chartres. Il aurait également frappé un surveillant. ■

HAVELU ■ Des amateurs d'omelettes apparemment, ont visité le poulailler

Main basse sur 2.160 œufs !

2.160 œufs, pas un de plus, pas un de moins. C'est le butin emporté par des cambrioleurs qui ont visité l'un des deux poulaillers du village d'Havelu.

Pascal Boursier
pascal.boursier@centrefrance.com

Havelu, son église, ses cent quinze habitants et ses deux poulaillers, l'un plus récent, implanté en périphérie de la commune, sur la petite route de Bâ.

C'est ce vaste hangar abritant 20.000 cocottes en liberté, que des cambrioleurs ont visité dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 août. Une fenêtre fracturée par l'arrière a suffi aux amateurs d'omelettes pour s'introduire. Au milieu des poules, les oiseaux de nuit ont pris leur temps. Philippe Duval, le propriétaire, raconte :

« Si les œufs avaient été placés sur des palettes, cela aurait été plus simple



POULAILLER. Les cambrioleurs sont passés par l'arrière du bâtiment.

pour eux. Ils ont ramassé les œufs un par un et les ont sortis par la fenêtre ».

« Pas l'œuvre de grands professionnels »

Labellisés « Œufs de nos villages » et réputés pour leur qualité, les trésors récupérés ont probablement

été revendus.

Philippe Duval sourit et dit, perplexe : « C'est assez surprenant comme vol. Cela reste un larcin de petite envergure. Ce n'est pas l'œuvre de grands professionnels ». Le fermier a tout de même fait ses

comptes, et chiffré la perte entre « 500 et 1.000 €, si l'on y ajoute le petit matériel qui a été aussi volé. »

Partant du principe que qui vole un œuf, vole un bœuf, les gendarmes mènent l'enquête. De son côté, l'exploitant s'est bien promis : « J'ai pris toutes mes précautions pour protéger mes locaux. » Celui qui s'y risquera tombera désormais sur un œuf... mais aussi sur un os. ■



CHÂTEAUDUN ■ Stéphane Rayé avait dénoncé les violences entre détenus

L'évadé est sorti par la grande porte

Le détenu de Châteaudun refusait de rentrer après une permission de sortie, de peur de représailles.

Stéphane Rayé avait dénoncé, en sortant de sa clandestinité en exclusivité pour *L'Écho Républicain*, ce qui se passe à l'intérieur du centre de détention. Il avait bénéficié d'une brève permission de sortie, le 21 novembre 2012, mais refusait de réintégrer l'établissement : « Des codétenus m'ont déjà tabassé pour que je leur ramène de la drogue. Si je reviens cette fois sans rien, je signe mon arrêt de mort. Il faut que ça s'arrête ».

Âgé de 35 ans et originaire

de la région de Blois, il était resté cinq mois en cavale avant d'être arrêté chez sa compagne.

« Des détenus ont pris le contrôle »

Lors de son procès très médiatisé, le 10 juin, il avait répété la raison de ce qui était juridiquement considéré comme une évasion (voir notre édition du 11 juin). Et, une fois n'est pas coutume, sa démarche avait été soutenue par les syndicats de surveillants : « Il y a des vio-

lences à Châteaudun. Des détenus ont pris le contrôle, d'autres sont menacés, ainsi que leurs familles. Et parfois, il n'y a que 18 surveillants pour 600 détenus ».

Soutenu par l'association Robin des lois (*) et par son avocat, M^e Jean-Gabriel Martin, Stéphane Rayé avait été condamné à un an de prison avec sursis, alors que ce délit d'évasion est habituellement sanctionné de plusieurs mois ferme. « Une peine symbolique » pour ses défenseurs, sûrs que les juges ont en quelque sorte voulu ainsi montrer qu'ils ne sont pas dupes de ce qui se passe en détention.

Stéphane Rayé n'a d'ailleurs pas été laissé dans une prison de la région pour finir de purger la peine qu'il exécutait avant son « évasion ». Il a été transféré à Charleville-Mézières (Ardennes) pour éviter les représailles.

Et, sans bruit cette fois, il est sorti par la grande porte cette semaine, bénéficiant d'un mois de remise de peine pour bonne conduite. Libre. Et, surtout, libéré. ■

Éric Moine
eric.moine@centrefrance.com

(*) L'association Robin des lois a été créée par un ancien détenu de Châteaudun, François Korber, pour défendre l'application du droit en prison (59 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, tél. 06.65.40.28.72 ; contact@robin)

À LA BARRE

Jugée pour avoir dévalisé son vieux mari

L'affaire avait fait grand bruit, à l'été 2010. Un octogénaire découvert dans un triste état, dans la maison de son épouse de 35 ans sa cadette.

AUDIENCE
Jacques Joannopoulos

Béatrice Dewille, son fils et son amant, reviendront, le 12 décembre, au tribunal correctionnel de Chartres. Au départ, la femme était accusée d'avoir séquestré son mari dans la buanderie de sa maison d'Arrou, un crime passible de la

disparu du compte du vieil homme. La confrontation entre lui et sa femme, mais aussi son témoignage devant les caméras de télévisions, ont poussé le juge d'instruction à ne retenir que la séquestration de moins de sept jours. Ce qui se juge en correctionnelle.

Elle avait 35 ans de plus et lui 500.000 € de moins

Pendant un an, il aurait été maltraité par sa femme qui ne l'aurait épousé que pour capter son héritage. 500.000 € auraient

disparu du compte du vieil homme.

La confrontation entre lui et sa femme, mais aussi son témoignage devant les caméras de télévisions, ont poussé le juge d'instruction à ne retenir que la séquestration de moins de sept jours. Ce qui se juge en correctionnelle.

Béatrice Dewille est donc poursuivie pour séquestration, violences habituelles et abus de faiblesse sur son époux. Son fils et son amant de l'époque devront répondre de non-dénonciation de

mauvais traitements. Tous les trois étaient convoqués jeudi au tribunal. Mais l'octogénaire est décédé en février : « Nous devons préserver les intérêts des héritiers mais, pour le moment, le notaire n'en a pas retrouvé », remarque M^e Martin, l'avocat de l'octogénaire. Faute d'héritiers, son épouse deviendrait légataire universelle.

Le tribunal donne donc jusqu'au 12 décembre au notaire pour retrouver des héritiers éventuels qui pourraient se retourner contre l'épouse. ■